

**SEANCE DU 02/04/2021 – 18 H 00**

**SALLE POLYVALENTE**

**Membres présents** : MUGNIER Cyril – VUILLEMIN Daniel – VIEGAS YOANN – JACQUINOT Lucie – CHOULET Mickael – KAULEK Carole- LIND Catherine- DE JESUS DE OLIVEIRA Victor

**Membres absents** : DUTHIL Alexandre – HEBOUCHE Jessica

**Procuration** : Mireille OROSCO à Carole KAULEK

**Secrétaire de séance** :

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2021**

Mme le maire rends compte à son conseil que l'ouverture des plis et le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de voirie 2021 a eu lieu, et c'est l'entreprise EUROVIA qui est retenue.

Le montant des travaux est arrêté à la somme de 87 954.75 HT soit 105 545.70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à l'entreprise EUROVIA en qualité d'adjudicatrice des travaux de voirie 2021,
- Emet un avis favorable aux montants ci-dessus indiqués,
- Autorise la maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 de la commune,
- Sollicite le conseil départemental, l'Etat au titre de la DETR, et le Fonds de concours à l'investissement local de la Communauté de Communes des Monts De Gy ;
- Et autorise le maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Pour 8      CONTRE 0      ABSTENTION 0

SÉANCE LEVÉE A 18 H 30